



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, tenue le 1^{er} avril 2019, à 20 h, au bureau municipal, 290 route 165 Sud.

Sont présents les conseillers : MM. Rosaire Pellerin, Gaétan Gosselin et Mmes Bélinda Drolet et Isabelle Labranche formant quorum sous la présidence du pro-maire Mme Claire T. Vigneault.

Absent : MM. Jeannot Bergeron et Alain Dubois

Est également présent M. Pierre-Charles Drapeau, secrétaire, en remplacement de Mme Johanne Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière.

45-04-19 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Bélinda Drolet et résolu que l'ordre du jour soit adopté et annexé au procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

46-04-19 Nomination – Secrétaire d'assemblée

Il est proposé par M. Gaétan Gosselin et résolu que soit nommé M. Pierre-Charles Drapeau comme secrétaire d'assemblée pour la présente séance en l'absence de Johanne Dubois. Un montant de 80\$ lui sera versé pour cette séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

47-04-19 Adoption du procès-verbal précédent

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil municipal et dont la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



48-04-19 Dépôt de la liste des comptes à payer.

Comptes à ratifier : 59 258,82\$

Compte à payer : 146 005,18\$

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu de ratifier les comptes payés en mars et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 205 264,00\$. Que cette liste soit annexée au procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

49-04-19 Don – Organismes

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que la secrétaire-trésorière soit autorisée à verser une aide financière aux organismes suivants:

- 250\$ au Centre d'action bénévoles de l'Érable comme participation à la soirée « Hommage aux bénévoles »
- 70\$ au Centre d'action bénévoles de l'Érable pour l'achat de deux cartes lors du souper-soirée (Hommage aux bénévoles) qui se tiendra le 11 avril prochain au Complexe Dupré de Princeville.
- 40\$ à Agri-Ressources Arthabaska-Érable pour l'achat de deux cartes pour la tenue de l'assemblée annuelle.
- 380\$ au Festival de l'Érable pour l'achat d'une table de huit personnes pour le 5 à 7 du 3 mai 2019.
- 300\$ à Orapé pour l'achat de quatre billets lors du souper bénéfice annuel qui se tiendra le 12 avril 2019 au Motel le Phare.
- 200\$ à la Fondation Marie-Pagé comme don pour 2019.
- 140\$ à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable pour l'achat de quatre billets à l'occasion de la conférence-bénéfice qui se tiendra le 3 avril prochain au Centre communautaire de Plessisville.
- 300\$ à l'Association de Balle-Molle mineure de Plessisville comme participation financière au tournoi de fin de saison 2019. De plus, il est autorisé d'utiliser gratuitement le terrain de balle Garneau pour ce tournoi qui se tiendra du 16 au 18 août 2019. Un contrat devra être signé pour ce prêt.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



50-04-19 Immatriculation - Véhicules

Il est proposé par Mme Bélinda Drolet et résolu que la municipalité de la Paroisse de Plessisville autorise la secrétaire-trésorière, Johanne Dubois, à payer à la S.A.A.Q. un montant de 7 974.62 \$ pour l'immatriculation des véhicules et qu'elle soit autorisée à signer tout certificat d'immatriculation et/ou tout document relatif aux véhicules (remisage, etc...) pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

51-04-19 Contrat – Tonte de pelouse

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu que le contrat pour la tonte de gazon soit attribué à Multi-Services S.T. Inc. pour les endroits suivants : (taxes non incluses)

Parc des Petits Braves	1 090\$
Parc de l'école Notre-Dame	2 975\$
Domaine Somerset	1 060\$
Stade municipal	3 000\$
Bureau municipal	<u>3 000\$</u>
Total	<u>11 125\$</u>

Il est de plus résolu d'autoriser M. Alain Dubois, maire et Mme Johanne Dubois, secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

52-04-19 Contrat – Tonte de fossés

Il est proposé par M. Gaétan Gosselin et résolu de donner le contrat pour la tonte des fossés de la municipalité à Débroussaillement Adam Vachon: (voir contrat signé en date du 26 mars 2019)

- 1^{er} fauchage (complet à pleine emprise) entre le 18 et 23 juin 2019: 8 600\$ + taxes
- 2^e fauchage (accotement + premier bord de fossé) entre le 13 et 19 août 2019: 4 500\$ + taxes

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



53-04-19 Mandat – Ingénieur

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que mandat soit donné à M. Pierre Janneteau, ingénieur de la firme Cima+ d'offrir un support technique lors de la négociation d'ententes avec la Ville de Plessisville tel que stipulé dans son courriel daté du 28 mars 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

54-04-19 Appel d'offres regroupé pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et matières recyclables – Délégation de la gestion de l'appel d'offres à la MRC de L'Érable

ATTENDU QUE le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se regrouper avec d'autres municipalités de la MRC dans le cadre d'un appel d'offres public visant la collecte, le transport et le traitement des déchets et matières recyclables;

ATTENDU QUE les articles 14.3 et suivants du Code municipal permettent à une municipalité locale de se regrouper avec d'autres municipalités et de déléguer le pouvoir de procéder à un appel d'offres;

Il est proposé par Mme Bélinda Drolet, appuyé et résolu que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres public commun pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Plessisville conserve la responsabilité de conclure le contrat à la suite de la réception et l'analyse des soumissions par la MRC de L'Érable;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à défrayer, s'il y a lieu, une partie des coûts afférents à la conduite du processus d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



55-04-19 Remboursement – Frais de non-résidents – Ville de Plessisville

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville n'a pas renouvelée l'entente Infrastructures « Volet sportif » en loisirs qui prenait fin le 31 décembre 2018;

ATTENDU que la municipalité remboursera les frais de non-résidents qui seront exigés suite au non renouvellement de cette dite entente;

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu que la municipalité de la Paroisse de Plessisville accepte de rembourser les frais de non-résidents exigés par la Ville de Plessisville aux activités à caractère sportif tel que spécifié dans le règlement de tarification de la Ville de Plessisville portant le numéro 1736 adopté en janvier 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

56-04-19 Mandat – Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et qu'il y a lieu de renouveler le mandat du président de ce comité ainsi que des membres qui le compose;

CONSIDÉRANT qu'à la réunion du 20 mars 2019, les membres ont choisi à l'unanimité M. Jacques Côté pour agir à titre de président de ce comité;

CONSIDÉRANT que tous les autres membres ont émis le désir de siéger sur le comité pour l'année 2019;

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu que soit nommé M. Jacques Côté comme président du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville et que tous les autres membres soient confirmés dans leur fonction pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

57-04-19 Dérogation mineure – Immeuble du 1890 rue des Fougères

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite par M. Daniel St-Pierre sur le lot 4 018 280 afin de régulariser la marge avant sur la rue des Fougères qui est de 9.90 mètres;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 595-16 article 8.1.1 stipule que la marge avant pour une résidence dans ce secteur est de 10.0 mètres;



CONSIDÉRANT que le C.C.U. a émis un avis favorable au projet;

CONSIDÉRANT que personne ne s'est présenté pour se prononcer sur la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par M. Gaétan Gosselin et résolu que le préambule fasse partie de la présente résolution et que le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure de M. Daniel St-Pierre pour la régularisation de la marge avant de la résidence sur le lot 4 018 280.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

58-04-19 Dérogation mineure – Immeuble du 2396 avenue Lemieux

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite par M. Philippe Hamel sur le lot 4 017 132 afin de permettre l'agrandissement de la résidence par l'avant sous forme de portique de 2 x 3 mètres;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 595-16 article 8.1.1 stipule que la marge avant pour une résidence dans ce secteur est de 10.0 mètres;

CONSIDÉRANT que la résidence construite dans les années 60 est à 7.06 mètres de la limite avant et que l'agrandissement porterait cette distance à 4.86 mètres;

CONSIDÉRANT que le C.C.U. a émis un avis favorable au projet;

CONSIDÉRANT que personne ne s'est présenté pour se prononcer sur la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que le préambule fasse partie de la présente résolution et que le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure de M. Philippe Hamel pour l'agrandissement de la résidence sur le lot 4 017 132.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

59-04-19 Dérogation mineure – Immeuble du 109 rang 7

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite par Les Entreprises Claude Beauvillier Inc. via son consultant M. Jean-Serge Leblanc sur le lot 4 016 304 afin de réduire de 300 mètres à 200 mètres la distance entre le nouvel usage de scierie et la plus proche résidence;



CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 595-16 article 21.5.3b) stipule que la distance entre un nouvel usage et la plus proche résidence doit être de 300 mètres;

CONSIDÉRANT qu'une bande boisée entretenue convenablement d'une largeur de 5 mètres minimum doit être laissée le long de la limite avec le lot 4 016 303;

CONSIDÉRANT que l'espace utilisé sur le lot 4 016 304 servira à de l'entreposage de bois et de machinerie de transport et camionnage;

CONSIDÉRANT que le bâtiment abritant la scierie est à plus de 400 mètres de la plus proche résidence;

CONSIDÉRANT que le C.C.U. a émis un avis favorable au projet;

CONSIDÉRANT que personne ne s'est présenté pour se prononcer sur la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que le préambule fasse partie de la présente résolution et que le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure de Les Entreprises Claude Beauvillier Inc. pour faire passer de 300 mètres à 200 mètres la distance entre le nouvel usage de scierie et la plus proche résidence, le tout conditionnel à ce qu'une bande boisée d'une largeur de 5 mètres soit maintenue et entretenue le long de la limite avec le lot 4 016 303.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

60-04-19 Demande d'autorisation CPTAQ – Les Entreprises Claude Beauvillier Inc.

CONSIDÉRANT que le demandeur Les Entreprises Claude Beauvillier Inc. via son consultant M. Jean-Serge Leblanc s'adressent à la CPTAQ par une demande d'autorisation pour étendre la superficie d'usage pour les activités d'une future scierie sur les lots 4 016 304, 4 016 305 et 4 016 306;

CONSIDÉRANT que les lots en question sont situés dans la zone A28;

CONSIDÉRANT que les dispositions concernant les droits acquis du règlement de zonage 595-16 autorisent ce type d'usage sur l'entièreté de la propriété à condition d'être à plus de 300 mètres d'une résidence;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation mineure a été demandée et accordée selon les procédures du règlement 600-16 sur les dérogations mineures afin de réduire de 300 mètres à 200 mètres



la distance avec une résidence;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact sur les activités agricoles du secteur;

Il est proposé par M. Gaétan Gosselin et résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec d'y faire droit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

61-04-19 Adoption – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 346 900\$ pour la réfection de la route Lachance

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu d'adopter le règlement numéro 620-19 décrétant une dépense et un emprunt de 1 346 900 \$ pour les travaux de réfection de la route Lachance.

Aucun changement a été apporté depuis le dépôt du projet de règlement.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ce règlement pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

PÉRIODE DE QUESTIONS : (5 citoyens)

- Jeux d'eau, comment peut-on avoir choisi des jeux d'eaux sans connaître le coût total.
- Vision du CCU concernant le plan d'urbanisme en concertation avec la Ville.
- Développement secteur salon funéraire, pourquoi c'est au point mort.
- Projet de compostage, c'est rendu où?
- Pourquoi les conseillers n'ont pas de droit de parole?
- Pourquoi on n'a pas demandé à la Ville comment ils allaient gérer le paiement des frais de non-résidents?
- Pourquoi toujours pas d'entente loisirs avec la Ville?
- Quelle est la vision du conseil sur le développement de la municipalité?

VARIA :



62-04-19 Levée de la séance

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu que la séance soit levée à 21 heures 02.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

Je, soussignée, Johanne Dubois, directrice générale & secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles suffisants pour les fins auxquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Mme Johanne Dubois,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Alain Dubois, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal

M. Alain Dubois
Maire

Mme Johanne Dubois,
Directrice générale & secr.-trésorière